

# PPMV Forêt Privée Outaouais

## Identification des enjeux, orientations et objectifs

Les éléments de préoccupation ont été regroupés sous trois thèmes, huit enjeux et douze orientations. Les thèmes sont d'ordre économique, social et environnemental. Les enjeux réfèrent à ce qui risque d'être mis en péril sans intervention adéquate. Ils répondent à la question : « Que veut-on privilégier? » « Comment l'Agence va-t-elle prioriser ses actions en considérant les ressources disponibles? ». Les orientations correspondent aux grands axes d'intervention à suivre afin de répondre aux préoccupations de chaque enjeu. Les objectifs viennent préciser les résultats à atteindre, ou les solutions à mettre en place, pour permettre de corriger les situations problématiques.

**Huit (8) enjeux stratégiques ont été identifiés dans cette planification stratégique. Ils se déclinent comme suit :**

### **1- L'accès au marché pour du bois primaire issu des forêts privées/ L'adaptation entre les capacités de production de la forêt privée et les besoins des marchés**

Le potentiel économique de la forêt privée régionale est loin d'être utilisé de façon optimale. La récolte de volume ligneux, mais aussi le potentiel faunique, acéricole, et des produits forestiers non ligneux (PFNL) méritent un développement important. Une amélioration et une optimisation de l'approvisionnement des usines à partir des forêts privées est possible et souhaitable, au bénéfice économique des communautés locales, des usines et des propriétaires pour lesquels les revenus des forêts privées ne défraient même plus le coût des taxes foncières. Des stratégies doivent être mises de l'avant pour répondre aux besoins en fibres de l'industrie, tout en favorisant la récolte optimale sur forêt privée. Au cours des dix dernières années, avant la crise forestière, les producteurs privés ont récolté jusqu'à 900,000 mètres cubes annuellement sur le territoire de l'Agence. Il est possible de faire un bon aménagement des forêts privées à condition de prioriser la récolte des bois issus de catastrophes naturelles, les bois issus d'éclaircies de plantations et les bois de sylviculture, notamment les peupliers, les bouleaux et les sapins qui sont déjà à maturité et commercialisables lors d'interventions d'éclaircies commerciales. Une récolte optimale de 60% de la possibilité forestière des boisés privés pourrait injecter plus de 70 millions de dollars annuellement dans l'économie régionale.

### **2- Une forêt en santé/ L'état de la forêt privée en contenu et contenance**

La connaissance actuelle de la forêt privée régionale dénote un certain déséquilibre entre son contenu, les essences et volumes en croissance et les volumes récoltés. Des superficies importantes de plantations arrivent aujourd'hui à un stade de première et deuxième éclaircie. La nature et la qualité de ces tiges aujourd'hui disponibles ne satisfont pas nécessairement aux besoins des marchés. La crise forestière qui perdure depuis 2005 a causé une diminution importante des récoltes de bois et a contribué à l'accroissement de la possibilité forestière. Aujourd'hui une certaine surreprésentation des peuplements prêts à être récoltés, notamment les sapins, les peupliers faux trembles, et les bouleaux font en sorte qu'il faudrait optimiser la récolte au cours des années qui viennent. La recherche du maintien d'une forêt en santé implique de se préoccuper de la vulnérabilité des peuplements aux éventuelles perturbations naturelles, et des impacts pressentis des changements climatiques qui s'installent. Le maintien d'une forêt en santé nécessite des investissements sylvicoles adéquats et ponctuels, en plus d'une planification stratégique afin d'atteindre les objectifs retenus.

### **3- L'implication des propriétaires dans la mise en valeur de leurs boisés**

La nature des propriétaires a changé au fil des ans. Pour plusieurs de ceux-ci, l'aménagement forestier est devenu secondaire au profit d'une utilisation « loisir » de leurs propriétés. Plus de 35% des propriétaires de boisés privés ne récoltent plus de bois pour des fins industrielles. Même pour plusieurs propriétaires de longue date, les programmes d'aide à la mise en valeur de leurs boisés sont encore inconnus ou méconnus. Une valorisation des interventions sylvicoles est préconisée afin de mieux les renseigner sur la nature des travaux sylvicoles. D'autres incitatifs doivent être offerts, notamment en matière de formation, d'information et de fiscalité, pour encourager plus de propriétaires à aménager et récolter.

### **4- Amélioration des conditions des travailleurs forestiers et favoriser la rétention de la main d'œuvre**

La capacité de produire du bois primaire en quantité suffisante pour satisfaire aux marchés est tributaire de la présence de main d'œuvre qualifiée et intéressée, de conditions de travail intéressantes et valorisantes pour les ouvriers forestiers. Les travailleurs forestiers en Outaouais, ceux qui restent, sont vieillissants. Les propriétaires ont en moyenne 62 ans et devront se fier à des entrepreneurs forestiers pour les travaux de récolte. La flotte d'équipements forestiers et de transport du bois en Outaouais est désuète. La plupart des équipements ont plus de vingt-cinq ans. Il faut développer des stratégies pour contrecarrer la diminution constante de la main-d'œuvre forestière.

### **Autres enjeux qui pourraient être priorités selon l'accès à des budgets équitables et suffisants**

#### **5- Diffusion de l'information. L'acquisition et le transfert de connaissances**

Une saine gestion des forêts privées passe par l'amélioration des connaissances des propriétaires et des acteurs de la forêt privée sur les aspects politiques, administratifs, économiques et scientifiques de l'aménagement des forêts, ce qui permettrait une meilleure qualité des interventions et une plus grande pertinence des investissements. Faute de budgets, à ce jour, l'Agence a peu investi dans la diffusion des résultats de recherche des partenaires (ISFORT, MFFP, FPInnovations) et le transfert technologique.

#### **6- Habitats et populations fauniques et floristiques**

La forêt est un milieu de vie. Sa qualité est directement reliée à sa capacité de soutenir une population faunique et floristique, source de biodiversité, mais aussi de richesses. Chasse, pêche, services écologiques, récréation en nature et écotourisme sont sources d'apports économiques importants. La pérennité des populations fauniques et floristiques dépend du maintien de la qualité des habitats et des actions en ce sens sont préconisées. Faute de budgets, à ce jour, et faute de partenariats convenus avec le MMMFP, la CRÉO et la Fondation de la Faune, l'Agence a peu investi dans la diffusion des projets faunes sur terres privées de l'Outaouais.

## **7- L'intégration aux pratiques de la forêt privée des notions émergentes et des modalités particulières d'aménagement et de réglementation en matière de protection et de conservation des ressources**

L'aménagement forestier durable, l'aménagement éco-systémique -- aménagement en fonction des caractéristiques de la forêt naturelle, la certification forestière, la protection des milieux humides et la prise en compte de l'impact des changements climatiques sont toutes des notions qui se sont développées au cours des dernières années. Leur portée n'est pas encore totalement connue, leur maîtrise est encore à développer, leurs impacts sont encore imprécis, mais toutes s'imposent ou s'imposeront de plus en plus. Il importe qu'elles soient, à leur mérite, intégrées dans les pratiques de l'Agence selon la disponibilité des budgets pour assurer le développement durable. Les propriétaires ont besoin d'incitatifs que l'Agence ne peut offrir faute de financement adéquat.

## **8- L'arrimage des programmes aux changements économiques, sociaux et environnementaux**

Dans un contexte de gestion durable et d'amélioration continue, il revient à l'Agence de gérer ses programmes afin de s'harmoniser aux besoins et aux contraintes du milieu et aux changements de valeurs dans la société. Pour s'arrimer à ces changements et à l'évolution des valeurs, l'Agence doit constamment revoir les aspects normatifs de ses programmes, les faire évoluer en fonction des attentes de partenaires et des outils qu'ils détiennent (PRDIRT et schémas d'aménagement), voir à prioriser un panier d'activités suivant l'évolution de ces valeurs économiques, sociales et environnementales et partager la responsabilité des enjeux et des actions partenariales qui s'imposent. Notamment, une préoccupation accrue d'ajuster les méthodes sylvicoles appropriées au changement devra tenir compte des espèces menacées ou vulnérables (EMV), des changements climatiques, des insectes nuisibles et des plantes envahissantes.

# PPMV FORÊT PRIVÉE OUTAOUAIS

## PLAN D'ACTION 2015-2019

**ENJEU 1 : L'ACCÈS AU MARCHÉ POUR LES BOIS ISSUS DES FORÊTS PRIVÉES / L'ADAPTATION ENTRE LES CAPACITÉS DE PRODUCTION DE LA FORÊT PRIVÉE ET LES BESOINS DES MARCHÉS.**

Orientation	Objectif	Priorité d'action	Action prépondérante	Indicateurs	Cibles	Responsable	Échéancier				
							2015	2016	2017	2018	2019
Favoriser la récolte et l'utilisation optimale du potentiel économique de l'ensemble des produits et des services forestiers provenant des forêts privées.	<p><b>Augmenter l'accès au marché pour les bois de la forêt privée selon l'offre des producteurs et la capacité de mise en marché des syndicats et offices présents sur le territoire, afin d'atteindre un niveau de récolte se rapprochant de la possibilité forestière du territoire.</b></p> <p>(Les partenaires devront faire consensus sur le besoin et les moyens à entreprendre pour revoir l'application du principe de résidualité en Outaouais dans un contexte où les forêts privées sont récoltées à 20% de la possibilité forestière au cours des dernières années. Les moyens d'assurer un accès aux marchés pour les bois des forêts privées sont à évaluer à la lumière des conclusions du Grand Chantier sur l'approvisionnement en bois au Québec.)</p>	TRÈS IMPORTANT	Mettre en place des stratégies d'accès au marché en appliquant le principe de résidualité de la forêt publique sur une base annuelle permettant l'ajustement aux fluctuations du marché.	Volume total de bois mis en marché provenant de la forêt privée	Doubler le volume mis en marché par la forêt privée d'ici 5 ans	MFFP S-O	X	X			
			Faire évoluer le principe de résidualité de la forêt publique de façon à prioriser les bois issus de sinistres naturels en forêt privée et en mettant en place un plan de récupération.	Volume de bois mis en marché provenant de sinistres naturels	Création d'un plan de récupération pour que 100% du volume provenant de sinistres naturels soit mis en marché lors de catastrophes	MFFP	X	X			
			Favoriser la mise en marché des bois issus de travaux sylvicoles subventionnés par l'Agence.	Volume de bois mis en marché par les conseillers forestiers accrédités par période de 5 ans	Aucune plainte de conseiller forestier ayant de la difficulté à vendre le bois	S-O	X	X	X	X	X
			Assurer le suivi des recommandations du Grand chantier sur l'approvisionnement en bois du Québec.	Nombre de recommandations suivies		MFFP	X	X			

Orientation	Objectif	Priorité d'action	Action prépondérante	Indicateurs	Cibles	Responsable	Échéancier				
							2015	2016	2017	2018	2019
	<b>Augmenter la part des travaux sylvicoles commerciaux visant à accroître la production afin d'atteindre un niveau de récolte se rapprochant de la possibilité forestière.</b>	<b>TRÈS IMPORTANT</b>	Créer des programmes incitatifs à la récolte de bois en forêt privée en apportant des changements aux modalités des programmes existants (voir les recommandations du Rapport Belley) et en utilisant des moyens fiscaux pour favoriser la récolte.	Nombre de propriétaires mettant du bois en marché par période de 5 ans	Doubler le nombre de propriétaire mettant du bois en marché d'ici 10 ans	MRC Municipalités MFFP S-O			X	X	X
Adopter des réglementations municipales incitatives à la production de bois.			Nombre de propriétaires mettant du bois en marché par période de 5 ans	Doubler le nombre de propriétaire mettant du bois en marché d'ici 10 ans	Agence MRC municipalités			X	X	X	
<b>Favoriser la production de fibres répondant aux besoins de l'industrie de transformation du bois.</b>	<b>Augmenter la proportion de l'approvisionnement des usines provenant de la forêt privée.</b>	<b>TRÈS IMPORTANT</b>	Documenter les besoins en fibres de l'industrie régionale.	Étude		Industrie MFFP	X	X			
			Documenter les importations de bois en provenance de l'Ontario et les exportations de bois de la forêt privée vers les territoires extérieurs à l'Agence afin de dresser le portrait des flux migratoires des bois.	Étude		MFFP S-O	X				
			Augmenter la demande en bois en collaborant avec les instances en développement économique chargées d'encourager l'établissement de nouvelles usines en Outaouais particulièrement pour les bois de trituration et d'éclaircies commerciales.	Avoir un siège au comité régional sur le développement économique		S-O MFFP MEIE DEC	X	X	X	X	X

**ENJEU 2 : L'IMPLICATION DES PROPRIÉTAIRES DANS LA MISE EN VALEUR DE LEURS BOISÉS.**

Orientation	Objectif	Priorité d'action	Action prépondérante	Indicateurs	Cibles	Responsable	Échéancier				
							2015	2016	2017	2018	2019
Mobiliser les propriétaires à mettre en valeur leurs boisés	Augmenter l'implication des propriétaires dans la mise en valeur de leurs boisés	TRÈS IMPORTANT	Modifier le programme de remboursement de taxes foncières sur la base du programme existant en agriculture afin de le rendre attrayant et financièrement accessible pour les petits producteurs de bois.	Nombre de propriétaire demandant un remboursement de taxes foncières	Doubler le nombre de propriétaire faisant une demande de remboursement d'ici 10 ans	Gouvernement du Québec Agence	X	X			
			Revoir le partage budgétaire provincial (voir les recommandations du Rapport Belley) afin que l'Outaouais puisse recevoir sa juste part des crédits gouvernementaux consacrés aux forêts privées permettant ainsi d'assurer minimalement la réalisation de stratégies d'aménagement durable proportionnelles à son territoire.	Niveau de contribution gouvernementale à la mise en valeur des forêts privées de l'Outaouais	(voir les recommandations du Rapport Belley)	MFFP Agence	X	X			
			Développer une stratégie de recrutement de propriétaires de boisés passifs et les inciter à devenir des gestionnaires actifs. Cette action est tributaire de la disponibilité des budgets pour le recrutement des propriétaires et pour augmenter les services offerts.	Nombre de propriétaire desservi par les conseillers forestiers par période de 5 ans	Doubler le nombre de propriétaire desservi d'ici 10 ans	Agence Conseillers forestiers			X	X	X
	Valoriser l'implication des propriétaires dans la mise en valeur de leurs boisés	IMPORTANT	Proposer une stratégie pour la mise en place de mesures de reconnaissances de la mise en valeur des boisés privés.	Nombre de mesures de reconnaissance	Reconnaitre un propriétaire par territoire de plan conjoint par année	Agence S-O			X	X	X
	Susciter, auprès des municipalités et des gouvernements, une réflexion sur des moyens de réduire le fardeau fiscal des propriétaires forestiers tout en augmentant le niveau d'aménagement et en maintenant l'assiette fiscale des municipalités.		Nombre de rencontre avec le monde municipale	Création d'un chantier avec le monde municipale	Monde municipale Gouvernement du Québec		X				

Orientation	Objectif	Priorité d'action	Action prépondérante	Indicateurs	Cibles	Responsable	Échéancier				
							2015	2016	2017	2018	2019
	<b>Soutenir la production acéricole dans les secteurs à fort potentiel par une sylviculture appropriée, ainsi que par des initiatives de développement des autres produits et services issus de la forêt et ainsi mieux cibler les investissements.</b>	<b>MOYEN</b>	Produire un état de situation des différents produits et services issus de la forêt (acériculture, ginseng, ail des bois, champignon, faune, etc.)	Études		MAPAQ MFFP Agence		X			
Accepter l'inclusion d'éléments portant sur les potentiels de production des différents produits issus de la forêt, sans que ceux-ci n'aient pour effet de déclasser les traitements.					MAPAQ Agence Conseillers forestiers			X			
Établir un portrait réel de l'état des érablières et de leurs potentiels, toutes productions confondues. Recueillir des informations sur les érablières au moyen d'une étude spécifique			Étude		MAPAQ MRC (PDZA)				X		
Intégrer une démarche diagnostique de l'état de santé des peuplements acéricoles (ou à potentiel) dans l'élaboration de la prescription (excluant les tests de sol).			Démarche diagnostique		MAPAQ					X	

**ENJEU 3 : AMÉLIORATION DES CONDITIONS DES TRAVAILLEURS FORESTIERS ET RÉTENTION DE LA MAIN D'OEUVRE**

Orientation	Objectif	Priorité d'action	Action prépondérante		Responsable	Échéancier					
						2015	2016	2017	2018	2019	
Maintenir la main-d'œuvre forestière active.	Encourager et soutenir la mise en place de mesures favorisant la rétention, le recrutement et la formation de la main-d'œuvre forestière en améliorant les conditions des travailleurs notamment en augmentant le nombre de semaines de travail.	TRÈS IMPORTANT	Produire une étude sur la main-d'œuvre en forêts privées, principalement pour les travaux subventionnés afin de documenter leurs conditions actuelles (nombre de travailleurs, durée annuelle de travail, conditions salariales hebdomadaires et saisonnières.	Étude	Agence Conseillers forestiers AETFQ MESS	X					
			Étudier les taux de formation des travailleurs forestiers issus de l'École des métiers de la forêt de Mont-Laurier, étudier le taux de placement en forêt privée, et étudier le niveau de rétention de ces travailleurs.	Étude	Agence Conseillers forestiers CFP MESS	X					
			Sonder les conseillers forestiers accrédités, les entrepreneurs forestiers et les propriétaires pour bien connaître leurs besoins et leurs contraintes rattachés à la main-d'œuvre. Favoriser les compétences transversales.	Sondage	Agence Conseillers forestiers	X					
			Évaluer la réforme de l'assurance emploi et les effets sur les conditions des travailleurs forestiers.	Étude	MESS	X					
			Augmenter le budget de l'Agence et le budget respectif des conseillers forestiers afin de permettre à la main d'œuvre forestière de travailler minimalement le nombre de semaines nécessaires pour être éligible aux prestations d'assurance chômage.	Niveau de contribution gouvernementale à la mise en valeur des forêts privées de l'Outaouais	MFFP Agence MESS	X					
	Encourager et soutenir la mise en place de mesures favorisant les propriétaires qui	IMPORTANT	Maintenir l'universalité des programmes. Donner le libre choix au producteur forestier entre l'aide individuelle et l'aide regroupée, même si ce choix a souvent moins d'impact sur la réduction du taux de chômage.	Nombre de propriétaires effectuant eux-mêmes les travaux par année	Augmentation	MFFP Agence		X			

Orientation	Objectif	Priorité d'action	Action prépondérante			Responsable	Échéancier				
							2015	2016	2017	2018	2019
	<b>réalisent eux-mêmes les travaux sylvicoles.</b>		Développer une formation intégrée sur les aspects opérationnels de l'aménagement pour les propriétaires exécutants (mécanique, récolte, façonnage, sécurité, etc.).	Nombre de formation dispensée	Augmentation	S-O CFP conseillers forestier MESS		X			
				Nombre de propriétaire ayant participé aux formations							
	<b>Favoriser le développement de la mécanisation des opérations sylvicoles en forêt privée</b>	<b>IMPORTANT</b>	Faire le point sur la mécanisation des opérations en Outaouais.	Étude		Agence Conseillers forestiers FPInnovations			X		
			Mettre en place des stratégies, particulièrement en regard des travaux commerciaux et la récolte des bois de plus grandes dimensions issus des forêts feuillues.	Superficie forestière traitée mécaniquement	Augmentation	Agence Conseillers forestiers FPInnovations			X		

**ENJEU 4 : DES FORÊTS EN SANTÉ / L'ÉTAT DE LA FORÊT PRIVÉE RÉGIONALE EN CONTENU ET CONTENANCE**

Orientation	Objectif	Priorité d'action	Action prépondérante	Indicateurs	Cibles	Responsable	Échéancier				
							2015	2016	2017	2018	2019
À la lumière des inventaires forestiers et du calcul de possibilité, améliorer le retour sur investissement, produire du bois de qualité à plus court terme, protéger les investissements déjà consentis, maintenir et améliorer la santé des forêts privées	Ajuster le niveau des activités de reboisement afin de concentrer la majorité des travaux et investissements sylvicoles dans les peuplements en croissance afin d'améliorer le retour sur l'investissement, produire du bois de qualité à plus court terme, maintenir et améliorer la santé des boisés.	IMPORTANT	Compte tenu que les terres privées sont les plus productives du Qc, favoriser le reboisement sur les sites les plus propices, dans le respect des priorités accordées à l'utilisation des terres en friches (PDZA), des orientations des partenaires et l'implication des propriétaires.	Superficie reboisée		Agence Conseillers forestiers		X	X	X	X
			Favoriser les travaux non commerciaux dans les peuplements jeunes ou intermédiaires selon les tendances des marchés à venir pour ces bois.	Superficie des travaux non-commerciaux	Augmentation	Agence Conseillers forestiers		X	X	X	X
			Favoriser les éclaircies commerciales dans les peuplements naturels selon les tendances des marchés pour ces bois.	Proportion des éclaircies dans les peuplements naturels	Augmentation	Agence Conseillers forestiers S-O		X	X	X	X
			Favoriser la production de bois de qualité.	Superficie des traitements visant la production de bois de qualité	Augmentation	Agence Conseillers forestiers S-O	X	X	X	X	X
			Assurer un suivi ponctuel des investissements consentis et planifier les travaux en chaîne qui s'imposent.	Documentation des travaux en chaîne pour chaque propriétaire	À mettre en place	Agence Conseillers forestiers					
			Améliorer les incitatifs fiscaux à une bonne gestion des forêts et à une production de bois ponctuelle.	Nombre d'incitatif fiscal	Augmentation	Gouvernement du Qc					

Orientation	Objectif	Priorité d'action	Action prépondérante	Indicateurs	Cibles	Responsable	Échéancier				
							2015	2016	2017	2018	2019
Planifier les éléments du cycle des travaux d'aménagement en fonction des budgets connus.	Gérer les superficies de plantations devant être éclaircies.	IMPORTANT	Élaborer la programmation des travaux en fonction des budgets disponibles et en favorisant les premières éclaircies de plantations.	Superficie des éclaircies de plantation	Augmentation	Agence Conseillers forestiers	X	X	X	X	X
			Élaborer des stratégies et mécanismes de mise en marché pour faire face à l'arrivée de bois de petite dimension issu des éclaircies commerciales dans les plantations.	Volume de petit bois mis en marché	Augmentation	MFFP S-O Industriels	X	X	X	X	X
Maintenir la forêt en santé	Chercher à diminuer la vulnérabilité des peuplements aux perturbations naturelles	IMPORTANT	Évaluer les résultats des actions sylvicoles réalisées dans le passé en lien avec la protection des peuplements et produire un bilan, notamment un suivi du programme verglas, un suivi de l'infestation 2006-2011 de tordeuse de bourgeons de l'épinette en Haute-Gatineau, et un suivi de la remise en production des aires affectées par la tempête de neige de décembre 2012.	Étude		Agence Conseillers forestiers S-O		X			
			Favoriser l'utilisation des espèces indigènes pour le reboisement. Faire évoluer les plantations d'essences en fonction des effets escomptés des changements climatiques. Intégrer au processus de révision des normes.	Étude et formation des conseillers forestiers	100% des conseillers formés	Agence Conseillers forestiers	X	X	X	X	X
			Planifier la récupération des peuplements affectés par des maladies, des épidémies ou des catastrophes naturelles. Assurer l'accès au marché pour ces bois.	Pourcentage de perturbations naturelles majeures couvertes par un plan d'intervention	100%	MFFP Agence Conseillers forestiers S-O	X	X	X	X	X

Orientation	Objectif	Priorité d'action	Action prépondérante	Indicateurs	Cibles	Responsable	Échéancier				
							2015	2016	2017	2018	2019
			Mettre en application et expérimenter des stratégies sylvicoles visant à réduire la vulnérabilité des peuplements aux perturbations naturelles.	Superficie traitée	Augmentation	MFFP Agence Conseillers forestiers ISFORT	X	X	X	X	X

**AUTRES ENJEUX QUI SERONT PRIORISÉS SELON LA DISPONIBILITÉ DES BUDGETS**

**LES ORIENTATION ET LES ACTIONS SERONT ÉVALUÉES EN TEMPS OPPORTUN. IL N'Y A PAS LIEU DE PRIORISER CES ENJEUX, ORIENTATIONS ET ACTIONS DANS LE PRÉSENT CONTEXTE DE SOUS-FINANCEMENT DE L'AGENCE DE L'OUTAOUAIS. DANS L'OPTIQUE OÙ L'AGENCE DEMEURE UNE STRUCTURE LÉGÈRE, AVEC DES RESSOURCES HUMAINES LIMITÉES, D'AUTRES PARTENAIRES DEVRONT PRENDRE LA PLUPART DE CES MANDATS EN CHARGE.**

**ENJEU 5 : DIFFUSION DE L'INFORMATION. ACQUISITION ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES**

Orientation	Objectif	Priorité d'action	Action prépondérante	Indicateurs	Cibles	Responsable	Échéancier				
							2015	2016	2017	2018	2019
<b>Améliorer la qualité des interventions et la pertinence des investissements par l'acquisition et le transfert de connaissances, notamment par les propriétaires.</b>	<b>Améliorer le transfert de connaissances en diversifiant l'offre de formation aux conseillers forestiers, aux travailleurs sylvicoles et aux propriétaires</b>		Sonder les conseillers forestiers et propriétaires sur leurs besoins de formation.	Nombre de conseillers sondés	100%						
			Réviser le panier des activités de formations actuellement offertes et au besoin en élaborer de nouvelles pour les propriétaires, conseillers et ouvriers forestiers	Étude							
			Diffuser sur le site Internet de l'Agence les connaissances recueillies par une veille technologique et par les partenaires	Étude							
			Documenter et cartographier les milieux à contraintes légales. Établir une passerelle de communication avec chacune des MRC.	Étude							
			Identifier et cartographier les milieux à contraintes physiques et diffuser.	Étude							

Orientation	Objectif	Priorité d'action	Action prépondérante	Indicateurs	Cibles	Responsable	Échéancier				
							2015	2016	2017	2018	2019
			Maintenir et accroître la diffusion d'information sur les traverses de cours d'eau.	Nombre de propriétaires actifs informés	100%						
			Surveiller la parution prochaine du guide MDDEF sur les habitats potentiels et le faire connaître. Diffusion de l'information.	Nombre de propriétaires actifs informés	100%						
	<b>Assurer une veille des nouvelles connaissances issues des partenariats et des milieux politiques, administratifs et scientifiques relatives à la gestion et à l'aménagement des forêts privées, au profit de l'Agence et de ses partenaires</b>		Rechercher, structurer et rendre disponible des fiches techniques sur les sujets d'intérêts. Utiliser l'information existante.	Études							
			Poursuivre et développer les actions d'acquisition de connaissances et de mise en valeur des milieux humides, notamment par le biais des ententes de conservation volontaire.	Études							
			Poursuivre et développer les actions d'acquisition de connaissances et de mise en valeur des autres milieux à haute valeur de conservation.	Nombre de formations portant sur les FHVC	Préparer et offrir au moins une formation						
			Valoriser l'intervention sylvicole et sensibiliser les municipalités aux retombées positives de l'aménagement forestier en terre privée.	Nombre de municipalités rencontrées	100% avant les prochaines élections						
	<b>Informers les partenaires. Augmenter la mobilisation des intervenants et officialiser leurs</b>		Faire connaître le PPMV auprès des intervenants concernés.	Nombre d'intervenants sensibilisés	100% d'ici 2 ans		X	X			
			Utilisation de toutes les plateformes de diffusion accessibles et du site web de l'Agence.				X	X			

Orientation	Objectif	Priorité d'action	Action prépondérante	Indicateurs	Cibles	Responsable	Échéancier					
							2015	2016	2017	2018	2019	
	<b>engagements</b>		Obtenir un engagement formel des porteurs de dossiers et des responsables d'indicateurs dans la mise en œuvre du PPMV et son suivi.	Nombre d'engagements formels	100%		X	X				
			Harmoniser le PPMV avec le PRDIRT et les schémas d'aménagement des MRC				X					
	<b>Assurer le suivi, l'évaluation de la performance du PPMV</b>		Instituer un comité de suivi du PPMV et le réunir au minimum une fois l'an.	Nombre de rencontre du comité	1 fois par année		X	X	X	X	X	
			Produire et diffuser aux partenaires un bilan annuel/cumulatif des activités prévues au plan stratégique.	Création du bilan	1 fois par année		X	X	X	X	X	
			Instaurer un mécanisme d'amélioration continu des processus de suivi de la mise en œuvre.					X	X	X	X	X
			Conduire une révision annuelle du plan d'action (actions, priorités et porteurs).	Réunion des partenaires	1 fois par année			X	X	X	X	X

**ENJEU 6 : HABITATS ET POPULATIONS FAUNIQUES ET FLORISTIQUES**

Orientation	Objectif	Priorité d'action	Action prépondérante	Indicateurs	Cibles	Responsable	Échéancier				
							2015	2016	2017	2018	2019
Soutenir les populations fauniques et floristiques, Responsabiliser le producteur forestier à cet enjeu.	Contribuer au maintien en qualité et en quantité des habitats		Mettre en place une stratégie de protection des cours d'eau et des bandes riveraines. Établir une passerelle de communication avec les ministères concernés, la CRÉO et les MRC.	Apport de sédiment dans les cours d'eau	Aucun apport de sédiment						
			Élaborer un plan d'orientation des ravages de cerfs de Virginie sur terres privées.								
			Intégrer l'aspect débris ligneux et chicots dans les approches sylvicoles, lorsqu'applicable. Intégrer au processus de révision des normes.	Nombre de PAF avec description des débris ligneux	100% d'ici 5 ans						
			Prendre en compte les espèces floristiques vulnérables ou menacées (EFVM) dans les activités d'aménagement. Intégrer au processus de révision des normes.	Nombre de PAF avec description des espèces menacée ou vulnérables	100% d'ici 5 ans						
			Identifier les mesures susceptibles de maintenir l'habitat, et des EMV (espèces menacées ou vulnérables).								
			Collaborer à la recherche d'un terrain d'entente avec le MFFP et le MDDEF sur une méthode simplifiée de demande de certificats d'autorisation dans les milieux humides applicables aux travaux subventionnés.			Protocole d'entente signé					
			Analyser la documentation existante sur les impacts des interventions sylvicoles sur les milieux aquatiques et riverains, sur les milieux sensibles ou rares et sur les EMV (espèces menacées ou vulnérables).								
			Élaborer des stratégies et offrir des moyens visant à assurer la conservation des milieux à haute valeur de conservation ciblés.			Superficies privées inscrites au registre des aires protégées ou protégées	Augmentation				

Orientation	Objectif	Priorité d'action	Action prépondérante	Indicateurs	Cibles	Responsable	Échéancier				
							2015	2016	2017	2018	2019
				moralemment par période de 5 ans							
			Évaluer la connectivité, le rendement et la disponibilité des habitats fauniques.								
			Poursuivre l'implication de l'Agence dans les programmes existants qui favorisent la création d'habitats utilisables pour le cerf de Virginie.	Superficie traitée pour le cerf de Virginie	Maintenir le niveau actuel						
			Implication de l'Agence dans le développement de travaux forêt-faune.	Superficie traitée pour la faune	Doubler le niveau d'ici 5 ans						
	<b>Favoriser la pérennité des populations</b>		Inclure, dans le contenu de la prescription sylvicole, et/ou rapport d'exécution, une déclaration précisant que les éléments de biodiversité ont été analysés. Intégrer au processus de révision des normes.	Nombre de PAF et de RE ayant une déclaration de biodiversité	100% d'ici 5 ans						
			Identifier les mesures susceptibles de maintenir l'habitat des espèces et des EMV.								
			Contribuer à la validation terrain pour certaines espèces menacées ou vulnérables	Nombre de PAF avec mention de présence d'espèce menacées ou vulnérables	100% d'ici 5 ans						
	<b>Favoriser la biodiversité</b>		Accepter l'inclusion d'éléments à caractères fauniques dans la réalisation des travaux								
			Identifier, cartographier et entreprendre la validation terrain les milieux sensibles ou rares sur le territoire. Démarche dans toute activité terrain de l'Agence et des conseillers forestiers	Cartographie							

**ENJEU 7 : L'INTÉGRATION AUX PRATIQUES DE LA FORÊT PRIVÉE DES NOTIONS ÉMERGENTES ET DES MODALITÉS PARTICULIÈRES D'AMÉNAGEMENT**

Orientation	Objectif	Priorité d'action	Action prépondérante	Indicateurs	Cibles	Responsable	Échéancier				
							2015	2016	2017	2018	2019
S'assurer que les pratiques de l'Agence soient compatibles avec les notions émergentes et avec les modalités particulières d'aménagement	Veiller à ce que les notions d'écologie forestière soient bien prises en compte dans les pratiques de l'Agence		Favoriser l'utilisation des espèces indigènes pour le reboisement. Intégrer au processus de révision des normes.	Nombre de plant mis en terre d'espèces indigènes	100% d'ici 5 ans		X	X			
	Favoriser les pratiques d'aménagement s'inspirant des caractéristiques de la forêt d'origine		Accepter l'inclusion d'éléments favorisant la reconstitution des caractéristiques de la forêt d'origine sans que ceux-ci n'aient pour effet de déclasser les traitements. Intégrer au processus de révision des normes.				X	X			
	Prendre en compte les impacts actuels des changements climatiques dans les pratiques de l'Agence		Promouvoir une étude sur les impacts de la migration d'espèces floristiques commerciales et non commerciales hors de leur aire naturelle de distribution.	Étude				X	X		

**ENJEU 8 : L'ARRIMAGE DES PROGRAMMES AUX CHANGEMENTS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

Orientation	Objectif	Priorité d'action	Action prépondérante	Indicateurs	Cibles	Responsable	Échéancier				
							2015	2016	2017	2018	2019
Suivre l'évolution des valeurs inscrites aux schémas d'aménagement et au PRDIRT	Améliorer les aspects normatifs des programmes d'aide		Intégrer aux normes de l'Agence les modalités particulières relatives aux milieux à contraintes légales identifiés. Intégrer au processus de révision des normes.	Normes révisées			X	X			
			Intégrer aux normes de l'Agence les notions d'écologie forestière	Normes révisées			X	X			
			Définir les modalités d'intervention pour les milieux assujettis à des contraintes physiques. Intégrer au processus de révision des normes.	Normes révisées							
			Intégrer les critères d'AFD dans les normes sur les pratiques sylvicoles soutenues par l'Agence (considérant particulièrement l'utilisation des espèces indigènes pour le reboisement, l'adaptation des pratiques relatives à la certification, les impacts pressentis des changements climatiques sur la gestion des eaux et la protection des bordures, l'effet des interventions sylvicoles sur les milieux aquatiques, riverains, sensibles ou rares ainsi que la protection des espèces menacées ou vulnérables, etc.). Intégrer au processus de révision des normes.	Normes révisées			X	X			
			Réviser les normes administratives. À réaliser par un comité de révision des normes	Normes révisées			X	X			
			Réviser les normes techniques. À réaliser par un comité de révision des normes	Normes révisées			X	X			
			Réviser les normes de vérification opérationnelle. À réaliser par un comité de révision des normes	Normes révisées			X	X			

Orientation	Objectif	Priorité d'action	Action prépondérante	Indicateurs	Cibles	Responsable	Échéancier				
							2015	2016	2017	2018	2019
			Intégrer aux normes de l'Agence les modalités particulières relatives aux milieux où des contraintes physiques sont identifiées. Intégrer au processus de révision des normes.	Normes révisées							
			Ajuster les normes en fonction des notions émergentes qui seront retenues	Normes révisées							
	Développer une synergie entre les programmes gérés par l'Agence et les programmes complémentaires offerts par le milieu		Rechercher des sources de financement alternatives pour la réalisation de travaux et la formation destinée aux propriétaires.	Montant d'argent provenant de sources alternatives	Doubler d'ici 10 ans						
			Analyser la complémentarité des programmes du milieu avec ceux gérés par l'Agence	Études							
			Intégrer aux programmes gérés par l'Agence les éléments de complémentarité pertinents améliorant l'efficacité de ses programmes.								
Prioriser le panier d'activités sylvicoles suivant leur valeur économique, sociale ou environnementale	Maximiser les investissements économiques		Analyser les activités des conseillers forestiers pour en extraire les forces et proposer les approches performantes.	Études			X				
			Engager une réflexion au sein de l'Agence en fonction de la nature des bois à produire.				X				
	Soutenir la production acéricole ainsi que les initiatives		Établir un portrait réel de l'état des érablières et de leurs potentiels, toutes productions confondues. Recueillir des informations sur les érablières au moyen d'une étude spécifique	Études							

Orientation	Objectif	Priorité d'action	Action prépondérante	Indicateurs	Cibles	Responsable	Échéancier				
							2015	2016	2017	2018	2019
	<b>de développement des autres produits et services issus de la forêt</b>		Accepter l'inclusion d'éléments portant sur les potentiels de production des différents produits issus de la forêt, sans que ceux-ci n'aient pour effet de déclasser les traitements.								
	<b>Partager la responsabilité des enjeux environnementaux avec les partenaires concernés</b>		Appuyer l'action des partenaires afin d'assurer une veille stratégique et une vigile environnementale pour le territoire, et une stratégie de communications en la matière.								
			Appuyer l'effort des partenaires qui vont prendre en charge la gestion des milieux humides.								
			Développer avec les partenaires une vision régionale de l'environnement et du développement durable et favoriser la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux en ces matières								
			Se concerter avec les MRC afin d'adopter des règlements d'abattage et de protection et de mise en valeur du couvert forestier dans les cas où une telle réglementation est absente.	Nombre de municipalité couvert par un règlement d'abattage	100% d'ici 10 ans		X	X			